



Réf : MR-DB/MB-ELUS-2024-019

A l'attention des président(e)s de clubs

Champigny-sur-Marne, le 3 mai 2024

Objet : Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la FFHM

Madame la présidente, Monsieur le président,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale ordinaire de la FFHM qui auront lieu :

SAMEDI 25 MAI 2024

A 13 h 00 : Assemblée générale extraordinaire (AGE)

A la suite de l'AGE : Assemblée générale ordinaire (AGO)

Vérification des pouvoirs à partir de 11 h 00

AU COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

Amphithéâtre Nelson Paillou

1 Avenue Pierre de Coubertin

75013 PARIS

L'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2024 n'ayant pu atteindre le quorum prévu par l'article 32 des statuts de la FFHM, cette nouvelle AGE est convoquée sur le même ordre du jour :

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Allocution de bienvenue
2. Examen et approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur de la FFHM

Article 32 des statuts de la FFHM : « *L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; elle statue alors sans condition de quorum. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix* ».

.../...

Cette assemblée générale extraordinaire sera suivie de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Allocution de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2023
3. Rapport moral du Président et approbation
4. Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation
5. Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2023
6. Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2023 et approbation du rapport financier 2023 et de l'affectation du résultat
7. Budget prévisionnel 2024 et approbation
8. Intervention du Directeur technique national
9. Questions diverses
10. Remise des récompenses

Les documents qui seront soumis aux votes sont disponibles sur le site fédéral www.ffhaltero.fr rubrique « La Fédération - Instances dirigeantes » puis « Assemblée générale ».

Nous vous invitons à nous communiquer par écrit, au siège de la FFHM, tout point que vous souhaiteriez voir abordé dans les questions diverses, **avant le vendredi 17 mai 2024.**

Nous vous rappelons que la présentation de la licence 2023/2024 ainsi qu'une pièce d'identité, du président du club ou de la personne mandatée à cet effet, seront obligatoires afin de participer aux différents votes des deux assemblées.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, Monsieur le président, l'assurance de nos salutations sportives les meilleures.



Michel RAYNAUD
Président de la FFHM



David BOSSIAN
Secrétaire général de la FFHM

Pièces jointes :
Bulletin de participation (Mandat - Procuration)
Informations relatives à l'accès au CNOSF